



Ecole 24

Supplément n°1 au BULLETIN n°1 – 1er trimestre 2017 - mars - SNUipp-FSU24

Dispensé de timbrage MARSAC / Isle



Déposé le 15 mars 2017

Dossier mouvement

(4 pages en feuillet central)

Permanences

- samedi 18 mars de 10h00 à 13h00
- mercredi 22 mars de 14h00 à 17h00

Article mouvement sur le site

- <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2610>

Liste des postes SV sur le site

- <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2413>

Édito

Les opérations de carte scolaire de février dernier n'ont pas donné lieu cette année à d'importantes mobilisations... Et pourtant, en y regardant de plus près, le service public d'éducation recule un peu plus encore dans notre département ! La ruralité que nous considérons comme une chance serait en fait un handicap. Les concentrations, restructurations et fusions sont devenues la norme et à l'heure où le numérique tend peu à peu à couvrir l'ensemble du territoire,

les zones blanches en matière de services publics s'étendent inexorablement... La logique libérale comptable fait bien son travail et il est à craindre que ce ne soit que les prémices de l'agonie de nos campagnes ! Nous nous sommes opposés à cette carte scolaire en prenant pour principe la défense de toutes les écoles du territoire.

Si dans cette période, les préoccupations professionnelles, pour de nombreux collègues se situent autour du mouvement, l'actualité nationale est marquée par la campagne électorale. Les 23 avril et 7 mai prochains, il s'agira de faire un choix. Indépendants de tout pouvoir politique, le SNUipp avec la FSU examineront les projets portés par les différents candidats. Dans une campagne électorale offrant par ailleurs un « spectacle » affligeant, à l'image de candidats impliqués et empêtrés dans les affaires judiciaires, nous serons attentifs aux propositions, notamment en matière d'emploi, d'environnement, de services publics... Nous ne pouvons que nous opposer à toute idéologie porteuse d'exclusion et de haine ainsi qu'à tout projet rétrograde en matière de justice et de progrès social, gangrenant les droits et les libertés des citoyens et favorisant la misère et la précarité. La rupture avec le libéralisme - qu'il soit ou non édulcoré - doit être effective pour bâtir une société plus juste, plus humaine et plus émancipatrice. Tel est le sens que nous portons dans notre projet syndical et fédéral.

pages	SOMMAIRE
1	Édito
2 à 3	Carte scolaire
4	Convention ruralité (2)
5 à 8	Mouvement
9	Inégalités scolaires : l'appel
10	Bulletin de syndicalisation
11	Infos rapides
12	Agenda * Ris * A retenir

Vincent Perducat et Alain Chabrilangeas

Extraits de la déclaration liminaire FSU portée au CDEN

C'est dans un contexte politique de fin de mandat que nous allons vivre ce CDEN. Constat amer : le temps éducatif est intimement lié au temps politique et médiatique. Et dans les semaines qui s'annoncent, nous allons devoir débattre, échanger, écouter, mais pour quel projet ? quel avenir ? Celui d'un monde libéral à l'image de l'accord CETA qui vient d'être voté au parlement européen ? Nous y sommes farouchement opposés...

Dans ce contexte, les services publics prennent toute leur importance et, a fortiori, dans les zones les plus fragiles socialement. Notre département en est un exemple criant. Nous ne cessons de le répéter dans les différentes instances dans lesquelles nous siégeons, la ruralité ne doit pas cumuler tous les handicaps : isolement, économie en berne, désertification, et démantèlement organisé de tous les services publics. L'école n'échappe pas à cette logique « rouleau compresseur » : fermetures de classes, fermetures d'écoles par dizaines, bientôt les collèges et les lycées dans cette logique uniquement comptable...

Ici, devant cette assemblée, les parents, les élus de proximité et les différents partenaires doivent le savoir : nombreux sont les enseignants qui vont mal, même très mal. Des plus jeunes, vivant une entrée dans le métier intenable en terme de pression, aux plus anciens, épuisés et voyant l'âge du départ à la retraite s'éloigner un peu plus, nous recensons quotidiennement des situations particulièrement dramatiques...

Aujourd'hui, des décisions vont être actées sur la carte scolaire du premier degré, pour la rentrée prochaine. Nous n'acceptons ni les nombreuses fermetures de classes envisagées, ni les fermetures d'écoles qui nous sont présentées. Au-delà de ça, vous ne donnez aucun signal fort en terme d'ouvertures de classes alors que des besoins existent, besoins que nous avons exposés lors du CTSD de vendredi dernier. Convention rurale, recomposition, transferts, fusions... On sait tous, et vous le savez aussi madame l'Inspectrice, ce que cela va donner à court terme : des retraits d'emplois et une offre éducative qui va reculer encore un peu plus sur le département. D'ici quelques années, faudra-t-il ouvrir des internats dans les écoles afin d'éviter les déplacements quotidiens pour nos élèves ? La question peut paraître ironique mais elle mérite d'être soulevée. Nous vous l'annonçons dans cette déclaration, mais ce ne sera une surprise pour personne, nous voterons contre vos propositions de carte scolaire,

Évolutions de structures à compter de la rentrée 2017

ÉVOLUTIONS LIÉES À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SCOLAIRE

Circonscription de Bergerac Est (BE)

- VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU (réorganisation)
 - pôle maternelle et CP à SAINTE ALVERE : 3 classes
 - cycle 2 à SAINT LAURENT DES BATONS : 1 classe
 - cycles 2 et 3 à CENDRIEUX : 2 classes
- RPI BEAUMONTOIS EN PERIGORD (création)
 - un pôle maternelle à SAINTE SABINE BORN : 2 classes
 - un pôle maternelle à ST AVIT SENIEUR : 1 classe
 - un pôle élémentaire à BEAUMONT : 4 classes
 - un pôle élémentaire à MONTFERRAND DU PERIGORD : 1 classe
- RPI BIRON / VERGT DE BIRON (réorganisation)
 - pôle maternelle à VERGT DE BIRON : 1 classe
 - pôle élémentaire à LACAPELLE BIRON : 2 classes

Circonscription de Nontron – Nord Dordogne (NND)

- RPI MAREUIL EN PERIGORD (création)
 - à BEAUSSAC : 2 classes primaires
 - à MAREUIL maternelle : 3 classes de cycle 1
 - à MAREUIL élémentaire : 5 classes de cycles 2 et 3
 - à VIEUX MAREUIL : 2 classes de cycles 2 et 3
- RPI ST JEAN / ST MARTIN (réorganisation)
 - pôle maternelle à ST JEAN DE COLE – 2 classes (transfert du poste de St Romain)
 - pôle élémentaire à ST MARTIN DE FRESSENGEAS – 2 classes
- RPI LIGUEUX / NEGRONDES (dissolution) :
 - scolarisation des enfants résidant à LIGUEUX à SORGES (Fermeture des 2 postes et de l'école de Ligueux)
 - scolarisation des enfants résidant à NEGRONDES à NEGRONDES
- RPI CHAMPAGNAC DE BELAIR / VILLARS (création)
 - CHAMPAGNAC DE BELAIR : 5 classes
 - VILLARS : 3 classes (transfert du poste de Quinsac)

Circonscription de Périgueux Nord (PN)

- COULOUNIEUX CHAMIERES :
 - fusion des écoles maternelle et élémentaire Eugène le Roy

Circonscription de Périgueux Sud (PS)

- BOULAZAC ISLE MANOIRE :
 - fusion des écoles maternelle et élémentaire d'Atur.
- RPI BEAUREGARD / FOULEIX / GRUN BORDAS
 - BEAUREGARD ET BASSAC : 2 classes
 - FOULEIX : 2 classes
 - GRUN BORDAS : 2 classes (transfert du poste de ST MAIME de P.)

Circonscription de Saint-Astier-Ouest-Dordogne (SAOD)

- Élargissement du RPI ALLEMANS / BERTRIC BUREE / ST PAUL LIZONNE aux communes de COMBERANCHE EPELUCHE et LUSIGNAC
- Création d'un RPI CHERVAL/ VERTEILLAC
 - maternelle à CHERVAL et primaire à VERTEILLAC

AUTRES SITUATIONS

- BASSILLAC : fusion des écoles maternelle et élémentaire
- BERGERAC : fusion des écoles maternelle et élémentaire René Desmaison
- LACROPTÉ : fin de la convention de RPI avec CENDRIEUX
- LE BUISSON DE CADOUIN : fusion des écoles maternelle et élémentaire
- MOLIERES : fin de la convention de RPI avec MONTFERRAND DU PERIGORD

CIRCONSCRIPTIONS

Afin de s'adapter aux évolutions territoriales (communes nouvelles, nouvelles structures), le périmètre de certaines circonscriptions est modifié comme suit à la rentrée 2017.

- CHERVAL maternelle : NND → SAOD
- GOUTS ROSSIGNOL : NND → SAOD
- LA CHAPELLE GRESIGNAC : NND → SAOD
- ST PANTALY D'ANS : NND → PS
- VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU : (Cendrieux + St Laurent des B) PS → BE



Les propositions de mesures en carte scolaire

Dans les RPI lieu de fermeture en gras

RETRAITS D'EMPLOI À L'EXAMEN		20,25	
Postes provisoires		3	
LA COQUILLE	ÉLÉ	NND	
CHAMPCEVINEL	ÉLÉ	PN	
ST AULAYE	ÉLÉ	SAOD	
Postes définitifs		16	
MAURENS	PRI	BE	
BIRON	RPI	PRI	BE
VERGT DE BIRON		MAT	
MOLIERES	RPI	ÉLÉ	BE
MONTFERRAND DU PGD		ÉLÉ	
ST AVIT SENIEUR		MAT	
CAMPSEGRET	RPI	ÉLÉ	BE
QUEYSSAC		MAT	
PORT STE FOY ET PONCHAPT		ÉLÉ	BO
ST ANTOINE DE BREUILH		PRI	BO
NEGRONDES		PRI	NND
LIGUEUX-SORGES (2 CLASSES)		ÉLÉ	
BADEFOLS D'ANS	RPI	PRI	NND
HAUTEFORT		ÉLÉ	
THIVIERS		ÉLÉ	NND
BLIS ET BORN (BASSILLAC)		ÉLÉ	
LE CHANGE	RPI	MAT	PS
CUBJAC		ÉLÉ	
CENDRIEUX	RPI	PRI	PS
LACROPTE		ÉLÉ	
MONTAGRIER	RPI	ÉLÉ	SAOD
TOCANE ST APRE		ÉLÉ	
ST POMPONT		PRI	SED
CENAC ET ST JULIEN	RPI	PRI	SED
DOMME		ÉLÉ	
CONDAT SUR VEZERE		PRI	SED
Retraits en dehors des classes		1,25	
0,5 SESSAD IME ROSETTE Bergerac			
0,5 SESSAD APF Périgueux			
0,25 décharge RRE Prim Varteillac			
AUTRES MESURES			
Moyen provisoire reconduit à titre définitif			
PIEGUT PLUVIERS	PRI	NND	
Moyens provisoires reconduit à titre provisoire			
BERGERAC (Les Vaures)	ÉLÉ	BE	
BERGERAC (Jean Moulin)	ÉLÉ	BE	
BERGERAC (Gambetta)	MAT	BE	
FAUX	PRI	BE	
NONTRON (Gambetta)	ÉLÉ	NND	
BOULAZAC (Joliot Curie)	PRI	PS	
BASSILLAC	ÉLÉ	PS	
ST PAUL LIZONNE	ÉLÉ	SAOD	
SOURZAC	PRI	SAOD	
STE NATHALENE	PRI	SED	
MARCILLAC ST QUENTIN	PRI	SED	
ST CYPRIEN	MAT	SED	

CREATIONS D'EMPLOI		23,75	
Remplacement		8	
Créations			
8 supports sur la brigade départementale			
Transferts			
BD Eymet Elé → Monbazillac Prim			
BD Villefranche du Pgd Prim → Sagelat Prim			
ZIL Piégut Prim → BD St Pardoux la R. Prim			
ZIL La Feuillade Prim → BD Condat sur V Prim			
Ouvertures à titre pro		2	
CHATEAU L'EVEQUE (Blocage Ouv)	PRI	PN	
LA ROCHE CHALAIS	ÉLÉ	SAOD	
PMQC		7	
VELINES	PRI	BO	
AUGIGNAC (Intervention sur Abjat)	PRI	NND	
BUSSIERE B (Intervention sur Javerlhac)	PRI	NND	
LA DOUZE	PRI	PS	
VERGT	ÉLÉ	PS	
LA ROCHE CHALAIS	ÉLÉ	SAOD	
LALARDIN (intervention sur Montignac)	ÉLÉ	SED	
ASH		3	
Créations			
0,5 support Hôpital de jour Montpon			
0,5 support Hôpital de jour Mussidan			
1 support D à IME Rosette Bergerac			
1 support Ulis école à René Desmaison Bergerac			
Transformation			
1 poste B Centre Ailhaud Castelet Boulazac en poste D			
Supports spécifiques		3,75	
Occitan (1)			
0,5 support à Nontron Mat			
0,5 support à Ribérac Elém			
transfert 0,5 support Ribérac Mat vers Ribérac Elém			
Transformation 1 adj Brantôme Mat en 1 support occitan			
Rased (2)			
création 1 poste E à La Force Prim			
création 1 poste G à St Astier élé (Mounet Sully)			
transfert poste Psy Sarlat (Jules Ferry) à Montignac élém			
transfert poste Psy Belvès à St Cyprien élém			
transfert poste E Belvès à Montignac élém			
Scolarisation « moins de 3 ans »			
Transformation 1 adj mat Bergerac Gambetta			
Transformation 1 adj mat Bergerac Edmond Rostand			
Transformation 1 adj mat Coulounieix C. Eugène le Roy			
Transformation 1 adj mat Montpon Ménéstérol			
Transformation 1 adj mat La Roche Chalais			
ASOU (transformation)			
2 supports ASOU → 2 adj élém à Coulounieix			
Politique de la ville (0,75 décharges)			
0,5 support à Coulounieix Eugène Leroy			
0,25 support à Périgueux Gour de l'Arche			

- Au premier groupe de travail du 3 février, 31 mesures de fermetures et 22 mesures d'ouvertures étaient à l'étude. Le travail du SNUipp-FSU24 en lien avec les collègues, les élus et les parents a permis de faire évoluer ce projet initial.
- A l'issue du CDEN il y a 20,25 situations en fermeture et 23,75 en ouverture.
- La DSDEN a donc un différentiel de **+4,5** (-3,5 et + 8 de dotation académique) pour traiter les situations urgentes de rentrée.
- *En terme de tissu ou de carte scolaire, et nous le déplorons fortement, ce sont 10 communes rurales qui perdent leur école :*
 - Lacropte
 - Champagne et Fontaine
 - St Martial Viveyrol
 - Queyssac
 - Molières
 - Ligueux
 - St Romain-St Clément
 - Biron
 - St Mayme de Péreyrol,
 - Quinsac



Convention Ruralité, Rapport du sénateur Duran Quel avenir pour l'école rurale ?... (2ème partie)

Depuis le 26 janvier 2016, une « Convention pour un aménagement du territoire scolaire de la Dordogne » a été signée entre le Préfet de la Dordogne, le Président de l'Union des Maires, le Recteur de l'Académie de Bordeaux et l'Inspectrice d'académie

Le rapport du sénateur Duran, paru au mois de mai 2016, dessine, dans ses analyses et ses recommandations, l'avenir qu'il serait souhaitable de donner à l'école rurale. Le principe de base du fonctionnement est le recours à la convention qui est présentée comme un outil souple et modulable, et qui s'inscrit dans le processus de réaménagement du territoire actuellement en cours. Mais une question vient alors : pourquoi utiliser des conventions pour des territoires de la République ? Cela signifierait-il que la Loi républicaine ne peut s'appliquer partout ? Que l'égalité républicaine est remise en cause suivant le lieu où l'on vit ? Et que l'on renonce à priori à développer et affirmer cette égalité ?

Bien sûr, il est rappelé que l'objet des conventions n'est pas d'imposer un modèle urbain d'organisation en zone rurale. Mais quel modèle alors ? Va-t-on créer un « modèle rural » ? Est-ce que l'école en milieu rural a besoin d'un « modèle » et pas simplement de moyens pour pouvoir exister et continuer à poursuivre son travail de service public d'éducation auprès de tous ? Faut-il une convention pour accepter que l'école en milieu rural ait des besoins différents et spécifiques ? Faut-il une convention pour appliquer la Loi de programmation et de refondation de l'école de la République, qui dans son annexe, indique « qu'une attention particulière sera également portée aux territoires ruraux » ?

Quels aménagements sont proposés dans les conventions pour renforcer la qualité de l'offre et de l'organisation scolaires en milieu rurale ? Si l'on s'en réfère au rapport Duran, on note :

- Favoriser l'accueil des moins de 3 ans.
- Augmenter le nombre de dispositifs PMQC.
- Développer le numérique appliqué au 1er degré.
- Affirmer le lien scolaire – périscolaire grâce aux PEDT
- Développer des réseaux d'éducation prenant appui sur le cycle 3 (école/collège)
- Les ESPE en charge de la formation initiale devraient proposer des modules de formation adaptés aux spécificités de la ruralité.
- La question du temps de transport des élèves, et surtout des plus jeunes d'entre eux, ne doit pas aboutir à des durées de trajets allongées ou trop élevées.. La durée plafond d'un trajet ne saurait excéder trente minutes, soit une heure quotidienne, sachant que cette durée est longue pour les tout petits.
- Lors de l'élaboration de la carte scolaire, comptabiliser les enfants de moins de 3 ans dans les effectifs. De plus, le critère P/E ne doit en aucun cas être érigé en règle unique et immuable, car s'il demeure un élément d'appréciation incontestable, il ne peut être le critère déterminant.
- Déconnecter le nombre de professeurs des écoles du nombre d'élèves en classes.

Ce ne sont que des propositions que nous ne pouvons que saluer sans nous empêcher de nous demander : faut-il signer une convention pour prendre en compte ces propositions et ne sont-elles pas les bases mêmes de la réflexion et du bon fonctionnement de l'école, qu'elle soit rurale ou non ?

Cependant, pour être vraiment juste, le rapport Duran ne s'arrête pas à ces réflexions et en propose quelques-unes supplémentaires qui présentent, de façon assez claire l'avenir, vers lequel on devrait se diriger...

Vous les découvrirez dans la partie 3, au prochain numéro d'école 24

GUIDE MOUVEMENT pour tous ! (syndiqués et non syndiqués)

Le mouvement, c'est un moment important dans la carrière d'un-e enseignant-e, et ce choix de la future école, du futur poste peut être parfois une phase compliquée :

- parce que l'on a un petit barème
- parce que l'on est victime de fermeture
- parce que cela fait longtemps que l'on n'a pas participé
- parce que l'on souhaite changer d'école

Quelle que soit votre situation, les élu-es du SNUipp-FSU24 sont là pour vous accompagner et vous informer. Ce dossier présente les grandes lignes du mouvement, mais une lecture attentive de la note de service de la DSDEN24 est indispensable.

Calendrier

1ère phase du mouvement

- Inscriptions SIAM : du 6 mars au 24 mars 2017 (midi)
- Du 10 au 13 mars (entretiens pour les postes à profil)
- CAPD mouvement le vendredi 7 avril 2017

2ème phase du mouvement - 1^{er} Ajustement

- Du 2 au 5 mai (entretiens pour les postes à profil)
- Inscription SIAM : du 24 mai au 31 mai 2017
- CAPD ajustement : mardi 13 juin 2017

3ème phase du mouvement - 2^{ème} Ajustement

- GT 2ème ajustement : lundi 3 juillet 2017
- CAPD la semaine suivant la rentrée scolaire 2017

Les vœux

Phase 1 et 2

- Les participants saisissent jusqu'à 30 vœux classés par ordre préférentiel (fiche de suivi)
- Il est possible de faire des vœux géographiques.

Phase 3

- Un courrier à l'administration et une copie au SNUipp-FSU précisant la zone (entendue très largement) que l'on souhaiterait avoir, ainsi que le type de poste que l'on accepterait éventuellement (ASH, direction....).
- Si aucun poste n'est vacant, on peut être nommé remplaçant en surnombre (en attendant une affectation à la rentrée).

Phase 1, phase 2, phase 3 : qui participe ?

Phase 1 en mars-avril

- Participent obligatoirement :
les enseignant-es nommé-es à titre provisoire,
les PES sortant-es, les victimes de fermetures,
les intégré-es par permutations informatisées.
- Participent éventuellement :
les enseignant-es titulaires de leur poste ou sollicitant leur réintégration...

Phase 2 en mai

- Réservée à celles et ceux qui n'étaient pas titulaires d'un poste et qui n'ont rien obtenu au cours de la première phase.

Phase 3 début juillet

- Les collègues qui n'ont rien obtenu lors de la 2^{ème} phase sont positionnés sur les postes restés vacants.

Le barème mouvement

- Ancienneté générale de service (AGS)
Au 01/09/2017
- Enfants de moins de 20 ans :
1 point par enfant (naissance avant le 23/03/2017)
(Pour un enfant handicapé, pas de limite d'âge)
- Bonifications éventuelles :
Mesure de carte scolaire : 10 points
Mesure de tissu scolaire : 5 points
Exercice en REP/ ex RRS / PV : 3 points
RQTH (personnelle, conjoint ou enfant) 100 points
(demande écrite à adresser à la DSDEN avant le 24 mars)
- En cas d'égalité de barème, l'ancienneté générale de service permettra de départager les enseignants, puis le nombre d'enfants puis, en cas d'égalité, la date de naissance.

Liste des postes

Phase 1

- Tous les postes vont apparaître au mouvement.
- Attention, certains postes ne se libéreront probablement pas. Seuls les postes indiqués par un « V » sont réellement vacants, les autres sont « susceptibles » de l'être (SV) : si le collègue qui en est titulaire participe au mouvement et obtient satisfaction, il libèrera en effet son poste.

Phase 2

- Seuls les postes restés vacants après la première phase seront publiés.
- Y seront ajoutés les postes de compléments de service, assemblés après l'étude des temps partiels et des décharges de service (Postes fractionnés)

La nomination

Phase 1

Les nominations sont à titre définitif :

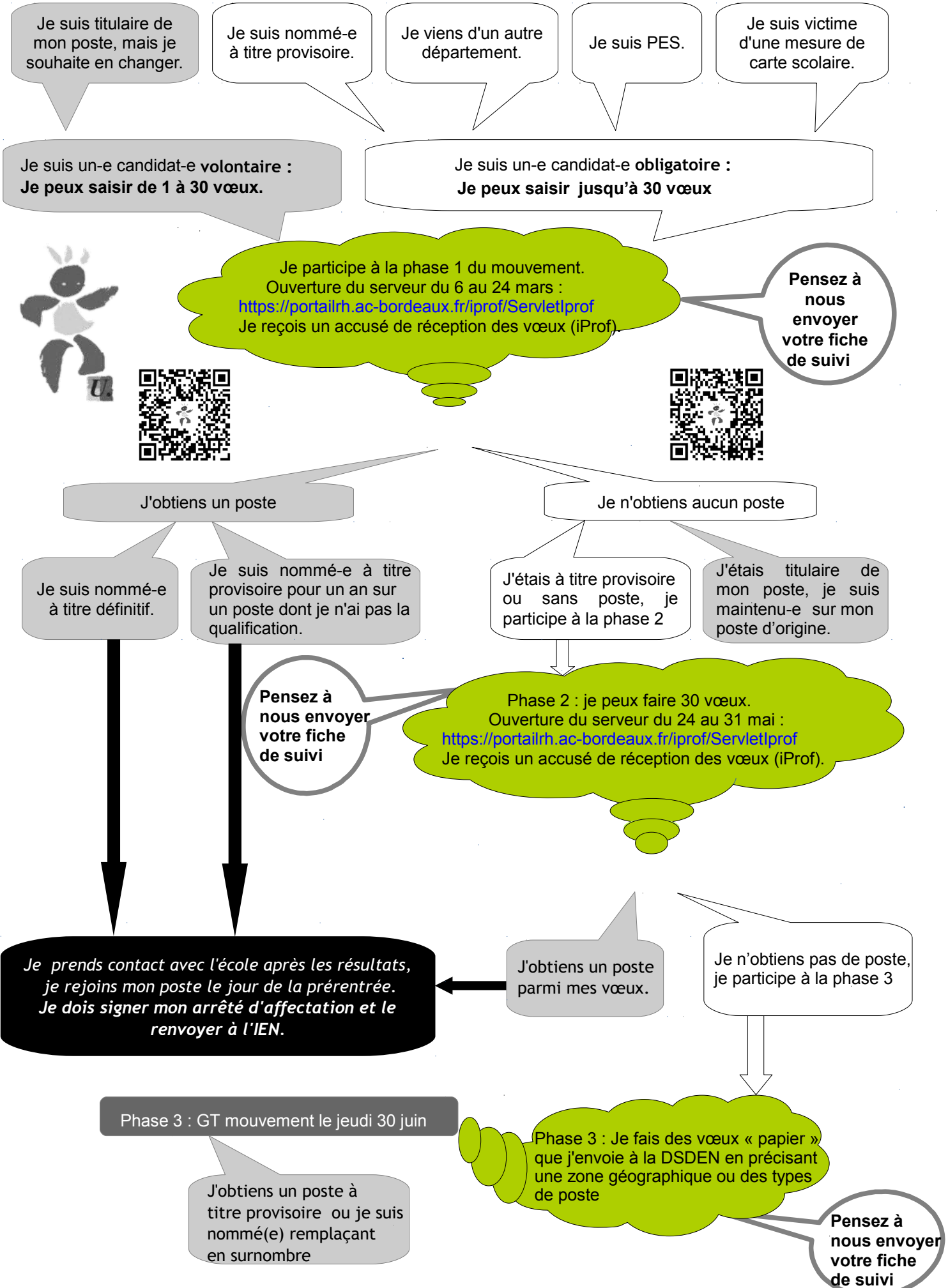
- Pour tous les postes « ordinaires »
- Pour les postes « particuliers » si vous détenez le titre requis ; inscription sur la liste d'aptitude direction, CAFIPEMF, CAPA-SH, habilitation langue vivante... *À défaut de détenir ce titre, votre nomination pourra se faire, mais à titre provisoire.*

Phases 2 et 3

- Les nominations sont faites à titre provisoire.
- Une priorité est donnée au motif de continuité pédagogique si le poste occupé à TP en 2016-2017 est redemandé en vœu 1 à la phase 2 (postes fractionnés)

Pour toutes vos questions n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (05 53 08 21 25) ou mail (snu24@snuipp.fr). Nous répondons à tous les collègues, syndiqués ou non syndiqués
Pensez aussi à consulter régulièrement notre site internet : 📞 <http://24.snuipp.fr>

Les étapes du mouvement départemental



Je suis titulaire de mon poste, mais je souhaite en changer.

Je suis nommé-e à titre provisoire.

Je viens d'un autre département.

Je suis PES.

Je suis victime d'une mesure de carte scolaire.

Je suis un-e candidat-e volontaire : Je peux saisir de 1 à 30 vœux.

Je suis un-e candidat-e obligatoire : Je peux saisir jusqu'à 30 vœux

Je participe à la phase 1 du mouvement. Ouverture du serveur du 6 au 24 mars : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/iprof/ServletIprof> Je reçois un accusé de réception des vœux (iProf).

Pensez à nous envoyer votre fiche de suivi



J'obtiens un poste

Je n'obtiens aucun poste

Je suis nommé-e à titre définitif.

Je suis nommé-e à titre provisoire pour un an sur un poste dont je n'ai pas la qualification.

J'étais à titre provisoire ou sans poste, je participe à la phase 2

J'étais titulaire de mon poste, je suis maintenu-e sur mon poste d'origine.

Pensez à nous envoyer votre fiche de suivi

Phase 2 : je peux faire 30 vœux. Ouverture du serveur du 24 au 31 mai : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/iprof/ServletIprof> Je reçois un accusé de réception des vœux (iProf).

Je prends contact avec l'école après les résultats, je rejoins mon poste le jour de la prérentrée. Je dois signer mon arrêté d'affectation et le renvoyer à l'IEN.

J'obtiens un poste parmi mes vœux.

Je n'obtiens pas de poste, je participe à la phase 3

Phase 3 : GT mouvement le jeudi 30 juin

J'obtiens un poste à titre provisoire ou je suis nommé(e) remplaçant en surnombre

Phase 3 : Je fais des vœux « papier » que j'envoie à la DSDEN en précisant une zone géographique ou des types de poste

Pensez à nous envoyer votre fiche de suivi

Foire aux questions (FAQ)

Que se passe-t-il si je n'obtiens satisfaction sur aucun de mes vœux au mouvement ?

- Vous étiez nommé à titre définitif : vous gardez le bénéfice de votre poste actuel.
- Vous n'étiez pas nommé à titre définitif : vous allez participer à la 1ère phase d'ajustement, la procédure est la même que pour le mouvement saisie sur Siam de 30 vœux maximum (il est possible de n'en faire qu'un) avec possibilité de saisir des vœux géographiques (39 secteurs possibles à retrouver sur le site de la DSDEN 24 (<http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24/index.php?id=1111>))
- Si, à l'issue du 1er d'ajustement, vous n'avez toujours pas de poste, vous participerez à la 2ème phase de l'ajustement. Au cours de cette phase, tous les postes du département doivent être attribués, souvent sans correspondance avec les vœux émis ! Chaque année, des collègues sont déçus par cette dernière phase.
- Pour chaque phase du mouvement, n'oubliez pas de nous communiquer votre fiche de suivi, *que vous soyez syndiqué ou non, nous effectuons le même travail de suivi.*

Direction d'école : Je ne suis pas inscrit sur la liste d'aptitude, puis-je quand même postuler sur des postes de direction ?

- OUI, vous pouvez obtenir le poste à titre provisoire si un directeur ou un collègue sur liste d'aptitude ne le demande pas. Vous pourrez même avoir une priorité l'année suivante si vous êtes retenu sur la liste d'aptitude.

Quel sera mon niveau de classe ?

- Au mouvement, on est nommé sur un poste, on n'est pas nommé sur une classe ou un cycle. L'attribution des classes ne se fait pas au mouvement, mais ultérieurement au sein de l'école, en Conseil des Maîtres.
- ATTENTION: Le département comporte de nombreuses écoles primaires, ayant à la fois des classes élémentaires et maternelles. Il est toujours intéressant d'essayer de contacter les écoles pour connaître les niveaux susceptibles d'être vacants.

Enseignement spécialisé : Je ne suis pas spécialisé, puis-je quand même demander des postes ASH ?

- NON, pour les postes A, B, C, G et psychologue, pour lesquels il est indispensable de disposer de l'option, aucune nomination à titre provisoire ne peut être prononcée, (*hormis départ en formation décidé par la DSDEN*).
- OUI, pour les autres postes: CLIS, ULIS, SEGPA, éducateur/trice EREA.
Si aucun maître spécialisé ne le demande, vous pouvez obtenir une nomination à titre provisoire sur ce poste.

Un poste ferme dans une école ? Qui part ?

- L'enseignant concerné par une fermeture de poste, est le dernier nommé dans l'école (sauf le directeur et les adjoints qui sont affectés sur les postes d'éducation spéciale, OPS, plus de maîtres que de classes) où a lieu la suppression. En cas d'égalité, le barème permet de les départager.

Mon poste ferme. Je suis en mesure de carte scolaire. Que va-t-il m'arriver ?

- Bonification de 10 points (quelle que soit l'ancienneté sur le poste) avec une priorité absolue de retour sur l'école, ou sur le RPI où le poste a été supprimé (sous réserve qu'un poste se découvre durant le mouvement et que l'intéressé l'ait saisi dans ses vœux)

Les fusions d'école ?

- Pour les adjoints : les enseignants concernés des deux écoles seront automatiquement transférés dans la nouvelle école. Ils ne sont, dès lors, pas tenus de participer au mouvement. L'ancienneté acquise dans l'ancienne école leur sera ainsi intégralement conservée. Cette règle est la même pour l'ensemble des personnels rattachés aux anciennes écoles (BD, RASED). Dans l'hypothèse où ils souhaiteraient changer de poste, ils peuvent participer au mouvement avec une majoration de barème de 5 points sur tous leurs vœux.
- Pour les directeurs : excepté si le poste est à profil, le directeur ayant la plus forte ancienneté de poste sera automatiquement nommé sur le poste de direction de la nouvelle école, sauf si celui-ci est volontaire pour partir ; auquel cas l'autre directeur sera nommé. Pour celui concerné, in fine, par la mesure de carte scolaire sur le poste de directeur, il sera affecté automatiquement dans la nouvelle école sur un poste d'adjoint (si poste vacant) ou il bénéficiera des 10 points de bonification s'il souhaite participer au mouvement.

Les modification de quotité de décharge pour les directeurs

- En cas de suppression de poste entraînant une diminution ou une augmentation de la décharge de direction : bonification de 5 points pour les directeurs souhaitant participer au mouvement

TRS (titulaire de secteur) et Postes fractionnés

- Le TRS est un poste accessible au 1er mouvement: le collègue qui l'obtient est titulaire de son poste. Ce poste est composé de plusieurs quotités, souvent des décharges de direction 4 classes et plus. La composition du poste peut varier d'une année à l'autre ; perte ou gain d'un 1/4 de décharge en fonction de la carte scolaire
- Le poste fractionné apparaît au second mouvement, le collègue l'obtient donc à titre provisoire. Ce poste est composé de plusieurs quotités qui correspondent aux compléments de service des temps partiels. Dans la composition peuvent entrer aussi des 1/4 de décharge directeurs. Ce poste est souvent transitoire car les temps partiels sont volatils et fluctuent d'une année à l'autre. Si néanmoins, l'année suivante, le poste reste au moins pour moitié inchangé, il est possible d'avoir une priorité dessus, au second mouvement, si le poste est mis en vœu 1 et que vous n'avez rien obtenu au mouvement principal.

Aurai - je une priorité sur mon poste l'an prochain au premier mouvement ?

- Si le poste était vacant à l'issue du premier mouvement, uniquement dans ce cas-là, et si vous le mettez en premier vœu, vous aurez une priorité dessus. La règle est que chaque poste doit être présenté à l'ensemble des collègues avant d'être attribué définitivement.

Vos élu-es SNUipp-FSU 24 à la CAPD

Vanda BONNAMY (Titulaire) - Vincent PERDUCAT (Titulaire) - Sophie CHABRILLANGEAS (Titulaire) - Alain BARRY (Suppléant) - Sabine LOUBIAT-FOUCHIER (Suppléante) - Jérémie ERNAULT (Suppléant) - Frédéric TARDIEU DUSSOL (Titulaire) - Danielle IMOLEON (Suppléante)

- Nom : Prénom :

- Nom de jeune fille : Date de naissance :

- Adresse personnelle : C.P.:

- Ville : Tél perso : Mail perso :

- Type de poste : Circo. : Commune :

- Nom de l'établissement : Nominat. : *Titre Déf – Titre Pro

- Suppression de ce poste : *oui - non → Si oui, ancienneté dans le poste : ans

- Transfert de poste ou fusion d'école : *oui - non → Si oui, ancienneté dans le poste : ans

- CAPSAIS/CAPA-SH : *oui - non Option : CAFIPEMF : *oui - non

- Temps partiel : *oui - non Quotité travaillée en % :

- Rapprochement de conjoint demandé : *oui - non Indiquer la distance :

- Ancienneté générale de services au 01/09/2017 : ans mois jours

- Congé parental pris après 2012 : ans mois jours

- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : *oui - non

- Nombre d'enfants à charge : * Entourez la réponse exacte

- Points RRS (3 points si plus de 3ans d'exercice en REP/ZEP) : *oui - non

- Priorité sur direction d'école (Liste d'aptitude validée) : *oui - non

- Priorité sur le poste occupé cette année (intérim, postes provisoires) :

-> précisions :

J'accepte de communiquer au SNUipp-24 les informations utiles au suivi de mon dossier. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Date : Signature : ou cocher la case

Si vous souhaitez que votre nom n'apparaisse pas sur le serveur du SNUipp-FSU24 lors de la publication des résultats cochez la case suivante :

Rang	Poste demandé	N°	Rang	Poste demandé	N°
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>	<input type="text"/>
10	<input type="text"/>	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>	<input type="text"/>
11	<input type="text"/>	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>	<input type="text"/>
12	<input type="text"/>	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>	<input type="text"/>
13	<input type="text"/>	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>	<input type="text"/>
14	<input type="text"/>	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>	<input type="text"/>
15	<input type="text"/>	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Vœux géographiques

Zone N°

Type de poste

Chaque fiche de suivi est contrôlée par un élu du SNUipp-FSU24 à la CAPD.



Éducation prioritaire

Transformer l'école pour réduire les inégalités scolaires

Faire accéder tous les élèves à une formation de haut niveau, tout en affirmant qu'ils en sont tous capables, fonde notre projet pour l'école. Or, notre système éducatif ne permet pas de réduire les inégalités : le poids de l'origine sociale d'un élève sur ses performances scolaires est ainsi bien plus marqué en France que dans les autres pays de l'OCDE, et l'écart entre les plus forts et les plus faibles ne cesse de se creuser. Cette inégalité face à l'éducation, liée pour beaucoup à un sous-investissement budgétaire structurel dans le premier degré, est la première des injustices contre lesquelles nous ne devons cesser de lutter.

Alors que près d'un élève sur cinq est scolarisé en éducation prioritaire, c'est particulièrement dans ces territoires que sont corrélées les difficultés sociales et scolaires. C'est pour cette raison que nous partageons les fondements de l'éducation prioritaire : « donner plus et mieux à ceux qui ont moins », pour un système plus équitable.

La mise en place de maîtres supplémentaires, de la scolarisation des moins de trois ans et de temps mis à disposition des enseignants pour travailler en équipe, constituent pour nous des premières mesures prometteuses.

La scolarisation précoce, le travail en équipe et l'augmentation du taux d'encadrement des élèves sont pour nous des leviers de réduction des inégalités scolaires.

Nous affirmons aujourd'hui que pour répondre aux enjeux de justice sociale, pour faire progresser et réussir tous les élèves sur la base de contenus d'apprentissages ambitieux, il est indispensable de renforcer les politiques d'éducation prioritaire, ce qui nécessite :

- d'amplifier les investissements dans l'éducation prioritaire pour renforcer les dispositifs qui permettent de travailler autrement ;
- de réduire significativement le nombre d'élèves par classe ;
- de renforcer la scolarisation des moins de trois ans respectueuse de leurs besoins ;
- d'abonder les moyens en enseignants spécialisés autant que nécessaire ;
- d'instaurer le travail en équipe par du temps dégagé et des maîtres supplémentaires dans toutes les écoles ;
- de mettre en œuvre une formation initiale de qualité prenant en compte toutes les dimensions du métier ;
- de bâtir une formation continue qui permette un croisement avec la recherche.

Toute seule, l'école ne résoudra pas tous les problèmes. L'investissement en éducation prioritaire doit aussi s'accompagner de politiques de lutte contre les inégalités sociales, culturelles, économiques et d'une réelle politique de mixité sociale. Pour autant, l'école peut déjà beaucoup. C'est ce qui fonde notre volonté commune d'œuvrer pour qu'à travers l'éducation prioritaire, notre école se transforme pour permettre réellement la réussite de tous les élèves. Investir pour l'éducation prioritaire, c'est investir pour l'école, c'est investir pour l'avenir.

À l'occasion du colloque national qu'il organisait le 26 janvier sur les dispositifs mis en place dans les territoires de l'éducation prioritaire, le SNUipp-FSU a lancé un appel Éducation prioritaire : transformer l'école pour réduire les inégalités scolaires.

Un texte qui proclame que « pour répondre aux enjeux de justice sociale, faire progresser et réussir tous les élèves, il est indispensable de renforcer les politiques d'éducation prioritaire »

Cet appel a déjà été signé par 46 personnalités et chercheurs du monde de l'éducation

Les signataires

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| • ASCHIERI Gérard | • JEAN Yves |
| • BAUTIER Élisabeth | • JOIGNEAUX Christophe |
| • BOIMARE Serge | • LANTHEAUME Françoise |
| • BOIRON Véronique | • LEGENDRE Alain |
| • BONNERY Stéphane | • LELIEVRE Claude |
| • BOURGAREL Alain | • LORCERIE Françoise |
| • BRISSIAUD Rémi | • MARLOT Corinne |
| • BUCHETON Dominique | • MEIRIEU Philippe |
| • BURGER Olivier | • MONTAGNER Hubert |
| • CHAMPOLLION Pierre | • MUCCHIELLI Laurent |
| • CHARNAY Roland | • PAGET Denis |
| • CHENOUF Yvonne | • PASSERIEUX Christine |
| • DAENINCKX Didier | • PERIER Pierre |
| • DE COCK Laurence | • PLAISANCE Éric |
| • DEBARBIEUX Éric | • PRAIRAT Eirick |
| • DEGHILAGE Christian | • ROBBES Bruno |
| • DEMEUSE Marc | • ROBERT André |
| • DOUAIRE Marc | • ROCHEX Jean-Yves |
| • DUBET François | • ROMANO Hélène |
| • GEAY Bertrand | • TERRAIL Jean-Pierre |
| • GOIGOUX Roland | • TOULLEC-THÉRY Marie |
| • GRIMAUD Frédéric | • ZAUCHE-GAUDRON |
| • GUILLARD Isabelle | Chantal |
| • JAFFRE Jean-Pierre | |

+ intégralité de l'article sur le site

<http://www.snuipp.fr/Education-prioritaire-une-brochure>



Permutations : des résultats encore décevants

Le SNUipp-FSU dévoile les statistiques des mutations nationales département par département. Les résultats sont globalement semblables à l'an passé, 23,93% de satisfaction (23,95% en 2016) et 48,96% en rapprochement de conjoint (47,28 l'an passé). Beaucoup d'enseignants vont se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leur situation familiale.

Pour la Dordogne il y avait 95 demandes de sortie : 26 sont réalisées ce qui représente 27.37%. Sur les 26 réalisées, 17 étaient en rapprochement de conjoints. En contrepartie nous accueillons 41 collègues. Bienvenue à eux.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2560>



Pour une refondation des Rased

Un quatre pages et un film : le SNUipp-FSU fait campagne pour que les Rased disposent enfin des moyens nécessaires à leurs missions d'aide spécialisée aux élèves les plus en difficulté.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2619>



7 mesures pour améliorer le remplacement

Le 8 mars dernier, le ministère a présenté les dispositifs qui mettent en œuvre les "sept mesures pour améliorer le remplacement" décrites dans une circulaire d'octobre 2016. Des réponses, que le SNUipp-FSU juge mauvaises, à un vrai problème. C'est de postes dont le système a besoin, pas d'une réorganisation qui risque d'entraîner une dégradation du remplacement sur le terrain.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2628>



Danse avec Lascaux 4

A Montignac, les élèves profitent de la proximité de la célèbre grotte pour mener des projets en classe notamment en danse.

Des corps contraints, enfermés dans un Lycra coloré, se contorsionnent pour former des signes. Tel est le parallèle... conceptuel entre les artistes préhistoriques de la grotte de Lascaux en Dordogne et les élèves de l'école voisine en pleine séance d'expression corporelle.

+ intégralité de l'article sur le site national

<http://www.snuipp.fr/Danse-avec-Lascaux-4>



Les temps partiels annualisés

Un formulaire pour mettre en relation les intéressés

Le but de ce formulaire est de mettre en lien les collègues qui souhaitent travailler à temps partiel annualisé. Quand des croisements sont possibles, nous mettons les collègues en relation.

Les collègues contactent ensuite l'administration pour lui faire part des possibilités.

Cela ne dispense pas d'avoir au préalable retourné l'imprimé de demande de temps partiel à l'administration (avant le 17 mars)

+ Voir le formulaire sur notre site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2616>



Exclus de la revalorisation

Le 8 mars, étaient votés plusieurs décrets sur les rémunérations des enseignants spécialisés. Si certains permettent des avancées pour les personnels, d'autres, substituant une indemnité à une autre sont un recul.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2629>



Le 8 mars pour l'égalité

Partout dans le monde, les droits et les libertés des femmes sont régulièrement bafoués et remis en cause. La journée internationale de lutte pour les droits des femmes a été l'occasion de se mobiliser massivement pour l'égalité.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://www.snuipp.fr/Le-8-mars-mobilisons-nous-pour-l>



Les retraités de la fonction publique

Médias et gouvernement continuent de présenter les retraité-e-s comme des privilégié-es !

Neuf organisations de retraité-e-s ont décidé de faire circuler un questionnaire pour que les retraité-e-s expriment leurs difficultés et qu'ils se fassent connaître. Une bonne manière de contribuer à la réussite des rassemblements du 30 mars.

+ intégralité de l'article sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2625>



« Le prédicat permet de travailler du point de vue du sens »

Sylvie Plane est professeure des universités en sciences du langage et vice-présidente du Conseil supérieur des programmes. Elle précise ici l'intérêt de la notion du prédicat dans les nouveaux programmes de grammaire.

Qu'est-ce que le prédicat ?

C'est un des deux éléments essentiels de toute phrase simple. Celle-ci comporte une base, le sujet, c'est-à-dire ce dont on parle, et une information supplémentaire, ce que l'on dit du sujet...

+ la suite sur le site

<http://www.snuipp.fr/Grammaire-Le-predicat-permet-de>

Agenda

Nous y étions :

Lundi 13 février

- CDAS

Vendredi 10 février

- CTSD Carte scolaire

Mercredi 15 février

- RIS ASH

Vendredi 17 février

- CDEN carte scolaire

Lundi 6 mars - DSDEN

- GT mouvement et CAPPEI

Mardi 7 Mercredi 8 mars

- CN à Paris

Jeudi 9 mars

- Réunion mouvement

Lundi 13 mars

- Midi du SNU

Nous y serons :

Lundi 3 avril

- CDAS

Mardi 4 avril

- Conseil de formation
- GT mouvement

Vendredi 7 avril

- CAPD mouvement



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les modèles de lettres pour participer à une RIS sont sur notre site à l'adresse suivante

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article1404>

RIS DÉPARTEMENTALE

Mercredi 29 mars à partir de 14h00

Grande salle de la Bourse du Travail

26 rue Bodin - Périgueux

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

LES RELATIONS

AVEC LES PARENTS

- Premières relations à la maternelle

- Gérer les conflits école-parents

intervention de Marie-Rose

RODRIGUES-MARTINS/CORNU

Secteur éducatif du SNUipp-FSU

RIS locales du 2nd semestre 2017

- Horaires : à partir de 17h00
- Salles à déterminer
- Ordre du jour à venir

mar. 4 avr. Ribérac

mar. 11 avr. Beynac

jeu. 4 mai Périgueux, Bergerac

mar. 9 mai Terrasson, Excideuil

mar. 16 mai Le Bugue, Saint Astier

jeu. 18 mai Nontron

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier début novembre
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier fin septembre

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier mi-octobre

Promotions

- CAPD (nov)
- Accès hors classe (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier en décembre
- Résultats Capd de mars

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (nov)
- Résultats début mars

Intégrer le 2nd

- Dépôt du dossier en janvier
- Résultats Capn de juin

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier en février
- Résultats Capd de mars

Temps partiel

Dépôt du dossier (fin mars)

Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214